

RESPONSABILITES DES DIRECTEURS

Monsieur,

Le 1^{er} septembre 2002, le Comité de direction nouvellement élu a pris ses fonctions. Il se compose de son Président, le Contre-amiral Alexandros MARATOS, du Directeur 1, le Contre-amiral Kenneth BARBOR et du Directeur 2, le Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA.

Au cours des semaines précédentes, le Comité de direction nouvellement élu avait participé à plusieurs réunions afin de parvenir à une meilleure compréhension des méthodes de travail en vigueur au BHI, ainsi que de la situation des tâches qui sont confiées à ce dernier.

Afin d'assurer aux Etats membres la meilleure coordination possible, le Comité de direction a convenu de la distribution suivante des responsabilités :

Président:

- Les relations avec les Nations Unies ; l'Organisation maritime internationale ; l'Union européenne, l'Association internationale de signalisation maritime, la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée et les Etats non membres.
- Le SPWG; ABLOS; les Renseignements sur la sécurité maritime; les Services d'information sur les levés hydrographiques, les programmes de cartes INT et les questions relatives aux cartes papier.
- Les questions relatives aux adhésions à l'OHI et à l'administration du BHI; les relations avec le Gouvernement hôte et les relations publiques.

et les Commissions hydrographiques régionales suivantes :

- Commission hydrographique de l'Océan Indien septentrional
- Commission hydrographique de la mer du Nord
- Commission hydrographique de la mer Méditerranée et de la mer Noire
- Commission hydrographique de la mer Baltique

Directeur 1:

- Les relations avec l'Association cartographique internationale ; l'Organisation internationale de normalisation et la Commission électrotechnique internationale.
- Les questions relatives au CCJ ainsi que tous les Services d'information cartographiques, y compris la CHRIS et le WEND, entre autres.

- Les questions relatives aux biens du BHI ainsi qu'aux technologies de l'information.

Et les Commissions hydrographiques régionales suivantes :

- Commission hydrographique nordique
- Commission hydrographique USA/Canada
- Commission hydrographique de l'Asie orientale
- Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes
- Commission hydrographique du Pacifique Sud-Ouest

Directeur 2:

- Les relations avec la Commission océanographique intergouvernementale ; tous les organismes internationaux concernés par les questions sur l'Antarctique, l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, la FIG et l'AMI.
- Le renforcement des capacités, la formation et l'enseignement ; les activités de coopération technique ainsi que la GEBCO et les projets de cartes bathymétriques internationales.
- Les questions relatives à la gestion des informations (Publications).

Et les Commissions et Comité hydrographiques régionaux suivants :

- Commission hydrographique de l'Atlantique oriental
- Commission hydrographique du Pacifique Sud-Est
- Commission hydrographique de la zone maritime ROPME
- Commission hydrographique de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique
- Comité hydrographique sur l'Antarctique

Les points susmentionnés constituent une division initiale des responsabilités susceptible d'être ajustée, dans le futur, à la discrétion du Comité de direction.

Le Comité de direction espère sincèrement que l'ensemble de ces dispositions permettra de faciliter le contact des Etats membres avec le Bureau, dans l'intérêt de l'Organisation.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

Contre-amiral Alexandros MARATOS
Président